



## Vente terrain en indivision

Par **Aigue marine**, le **10/10/2021** à **18:46**

Nous sommes 3 à avoir hérité de notre père décédé d'un terrain constructible en indivision. Nous essayons de le vendre depuis 2 ans. Nous nous étions mis d'accord sur la somme qui est tout à fait raisonnable en raison du secteur prisé et de son emplacement très proche de la plage. Nous avons eu 2 potentiels acquéreurs qui ont un projet de construction d'une ampleur qui ne correspond pas à ce qui est possible dans l'état actuel du terrain et qui engagerait des frais supplémentaires. (Au seul dires du constructeur!!!)

Ces 2 acheteurs potentiels nous ont incité à descendre considérablement le prix du terrain pour que leur projet de maison voit le jour.

Le problème est que une des 3 personnes de l'indivision est prête à accepter la vente largement en dessous de sa valeur.

( surtout pour ne plus avoir de souci de négociations et autres tracas qui la ronge) Cela apporte des tensions et les rapports de plus en plus difficiles dans la fraterie.

Questions

Une ou les 2 autres personnes de l'indivision peut (vent) acheter sa part ? ( sortie de l'indivision )

Et si oui sur qu'elle base de prix ? (Celui pour lequel elle voulait bien vendre ?)

Du coup les 2 autres peuvent-elles continuer les négociations sur la base initialement prévue ?

Merci pour vos éclaircissements.

Par **Marck.ESP**, le **10/10/2021** à **21:57**

Bonsoir

Il est nécessaire de serier les choses et vous entendre pour une vente entre indivisaires avant d'envisager la cession du terrain à un tiers.

Faites confiance à votre notaire.

Par **youris**, le **11/10/2021** à **09:12**

bonjour,

il faut que l'indivisaire veuille vendre ses droits indivis et c'est le vendeur qui fixe le prix.

comme MarckESP, les indivisaires doivent se mettre d'accord sur le prix avant de mettre en vente le prix.

salutations